

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1

Fax: 77 00 82

E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 29.01.2016

Date de la convocation des conseillers: 22.01.2016

Date de publication de la séance: 22.01.2016

Présents :

M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, M. Raimon Aendekerk, M. Reinhold Dahlem, M. Marc Ries, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Jules Sauer, M. Patrice Silverio, M. Henri Ries

Absents excusés : /

Anne-Marie Werdel, secrétaire ff

ORDRE DU JOUR No : 11

Nouvelle fixation de la participation communale aux frais d'installation du système de base du service « appel assistance ».

Article budgétaire 3/224/612160/99001 – Télé alarme frais de première installation – crédit 2016 : 1.000. -€

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 1^{er} février 2013 de supporter intégralement les frais d'installation du système de base du service « appel assistance » avec un maximum de 123.- € / installation ;

Vu le courrier du 27 novembre 2015 par lequel l'a.s.b.l. HELP a informé le collège des bourgmestre et échevins d'une révision des prix à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que les frais d'installation du système de base du service « appel assistance » auprès de l'a.s.b.l. HELP s'élèvent entretemps à 128.- € / installation ;

Considérant que les tarifs d'installation pour le service « Sécher Doheem » (convention signée le 27 avril 2004 avec la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem », approbation par le conseil communal en date du 26 avril 2004) tiennent automatiquement compte de l'évolution du point indiciaire ;

Considérant que les frais d'installation du système de base du service « appel assistance » auprès de la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem » s'élèvent entretemps à 126,07 € N.I. 775,17 / installation ;

Considérant qu'il y a par conséquent lieu d'adapter la participation communale ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer la participation communale maximale aux frais d'installation du système de base du service « appel assistance » à 130.- € N.I. 775,17 / installation.

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 10 février 2016.

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,